

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1572

présenté par

M. Carvalho, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« thermique »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 29 :

« de 500 000 logements par an à compter de 2017, dont 66 % occupés par des ménages modestes; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à inscrire dans le dispositif du présent projet de loi les objectifs chiffrés du rythme des rénovations thermiques, notamment à destination des plus vulnérables. Les auteurs de l'amendement estiment en effet que la rénovation thermique des logements occupés par des ménages modestes dans le parc social et dans le parc privé à occupation sociale est une priorité qui doit être assortie d'objectifs chiffrés ambitieux.